



Informatiounsblat vun der Gemeng Stengefort N° 9 / Rentrée scolaire 2014/2015



Sommaire

Les organes de l'Ecole - p. 1-2 / Les titulaires de classe - p. 3 / Les effectifs de classe - p. 4 / Infos - p. 5-8, 12-14, 16-18 / Horaires de classe - p. 9 / Règles de la vie en commun - p. 10 / Transport scolaire - p. 11 / Bilans - p. 15 / Aus dem Schouljoer 2013/2014 - p.19-31 / LASEP Steinfort - p. 32 / Vacances & congés scolaires, annuaire téléphonique - couverture





Edité par l'Administration communale de Steinfort Service des Relations Publiques B.P. 42 • L- 8401 Steinfort Tel: 399 313-214 myriam.kneip@steinfort.lu en collaboration avec le comité d'école.

A l'instar des années précédentes, la commune de Steinfort aimerait fournir aux parents la présente édition du «Schoulbuet 2014/2015» avec toutes les informations qui pourraient vous être utiles pour accompagner vos enfants durant l'année scolaire 2014/2015.

Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires:

Cycle I - Précoce

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-360 7B, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 47

7, rue du Parc L- 8380

Cycle I - Préscolaire

STEINFORT 39 87 57 rue du Cimetière L- 8413

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-337

7b, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 46

7, rue du Parc L- 8380

HAGEN 39 60 61

rue de l'Ecole L-8367

Cycles II-IV - Primaire

STEINFORT

rue de Kleinbettingen L-8436

 Bâtiment primaire:
 399 313-300

 Fax
 399 313-930

 Bâtiment complémentaire:
 399 313-310

 Fax
 399 313-931

KLEINBETTINGEN

rue de la Gare L- 8380 39 92 70 Fax 39 56 54

HAGEN

rue de l'École L-8367 39 85 93 Fax 26 30 59 93

Autres

Piscine 399 313-400 Hall Sportif 399 313-410

Maison Relais

STEINFORT 399 313-380

7b, rue de Hagen L-8421

Président du Comité d'école

KOHNEN Christian Tél.: 399 313-301 rue de Kleinbettingen Fax: 399 313-930

L-8436 Steinfort

christian.kohnen@education.lu

Inspectorat

GREISCH Marie-Paule, Inspectrice Bureau régional Centre - Betrange

17A, rte de Longwy Tél: 26 44 62-50 L-8080 Bertrange Fax: 26 44 62-51 secretariat.centre-betrange@inspectorat-men.lu

L'école fondamentale de Steinfort sur internet:

www.schoul-stengefort.lu

Adresse email: primaire.steinfort@ecole.lu

Adresse postale:

Ecole Fondamentale Steinfort B.P. 31 L-8401 Steinfort

LES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DE STEINFORT

Le Comité d'École 2014 - 2019

D'après la loi scolaire du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, tous les comités d'écoles ont été renouvelés en 2014.

Le personnel enseignant de l'École Fondamentale Steinfort réuni en assemblée générale ordinaire le 12 mai 2014 a élu les membres du Comité d'École 2014 – 2019 en présence du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfort.

Les membres du Comité d'école de la commune de Steinfort sont:

Président

KOHNEN Christian

Secrétaire et représentant des enseignants surnuméraires BECHET Raphaël

Représentant du Cycle I (précoce et préscolaire)

BACKES Cynthia

Représentant de Kleinbettingen

MOES Nadine

Représentant de Hagen

RAUCHS Anouk

Représentants de Steinfort

LANG Caroline, ROLLIN Nathalie



BECHET Raphaël; KOHNEN Christian;

BACKES Cynthia; ROLLIN Nathalie; LANG Caroline; KABER Danièle*; MOES Nadine

* Madame Kaber sera remplacée par Madame Rauchs au Comité d'école à partir de septembre 2014

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans. Le Comité d'École est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du Comité d'École est e.a. d'assurer ensemble avec l'inspecteur et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'Ecole fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.

Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental:

Δrt 40

Il est créé dans chaque école un comité d'école qui a les missions suivantes:

- 1. élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation:
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- 4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte;
- 5. déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- approuver l'utilisation du matériel didactique conformément à l'article 11.

Art. 42

Le président du comité d'école a pour attributions:

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
- 2. de veiller, ensemble avec l'inspecteur d'arrondissement, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
- 4. d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
- 7. de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
- 8. de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable;
- d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée;
- 11. de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

Le Comité d'Ecole de la Commune de Steinfort est membre de la Fédération des Comités d'école et de Cogestion du Luxembourg (FCECL), association ayant e.a. les missions suivantes:



- établir une concertation et une coopération étroites et permanentes entre les comités pour étudier et traiter de toutes les questions qui intéressent leur fonctionnement, leurs missions et leurs relations avec les autorités et pouvoirs publics;
- être l'interlocuteur, en tant qu'organe représentatif des comités, des communes et du gouvernement ainsi que des autres partenaires pour les questions touchant les objectifs et missions ainsi que le fonctionnement;
- formuler des avis sur des projets législatifs et réglementaires concernant les comités;
- promouvoir la coopération entre les écoles;
- promouvoir, soutenir et défendre le principe de la cogestion;
- faciliter aux membres des comités l'exercice de leur fonction par la formation et par l'information;
- défendre les intérêts des comités et assurer la protection de leurs droits par des mesures et des interventions appropriées.

Enseignants chargés de différentes missions

Délégués à la Commission scolaire:

LANG Caroline et KOHNEN Christian

Délégués à la sécurité dans les écoles:

LANG Caroline et BECHET Raphaël

Responsables de la médiathèque scolaire:

RAUCHS-CLEMENS Danielle et ROLLIN Nathalie

Responsables du matériel informatique:

KOHNEN Christian et ROLLINGER Jean-Paul

Responsable « LASEP »

RAUCHS Jhang

(Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire)

Coordinateurs de cycle

Les coordinateurs de cycle assurent la coopération entre les membres des équipes pédagogiques.

cycle I BACKES Cynthia / HULTEN Bernadette
cycle II LANG Caroline / ROLLIN Nathalie

cycle II LANG Caroline / ROLL cycle III ROLLINGER Nathalie

cycle IV ROLLINGER Jean-Paul

Comme par le passé, **le titulaire de classe** et les enseignants intervenants assurant l'encadrement scolaire des élèves restent les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

La commission scolaire communale

Président: WIRTH Jean-Marie, bourgmestre

Membres:

THEIS Corinne, WINANDY Raymond, ERPELDING Mireille, SCHMIT Isabelle

Représentants du personnel de l'École fondamentale:

LANG Caroline

KOHNEN Christian

Représentants des parents d'élèves à l'école:

FANDEL Sandra, épouse KRACK

WIES Frank

Secrétaire: CLEMEN Michel

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées en 4 cycles d'apprentissage. Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2e année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur l'organisation de l'enseignement fondamental peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Education Nationale: **www.men.lu.**

	Enseignement secondaire (Lycée ou Lycée technique)					
	Orientation La procédure d'orientation reste inchangée en 2014-201					
l'enfant	11 10	Cycle 4				
Âge théorique de l'enfant	9	Cycle 3				
Âgetk	7 6	Cycle 2				
	5 4	Cycle 1				
	3	Éducation précoce (année facultative)				

TITULAIRES DE CLASSE 2014/2015

Cycle I - (Précoce)

Précoce à Steinfort Institutrice **BARTHÉLEMY Carole** Éducatrices MANGEN Anne / MEYERS Sonja

Précoce à Kleinbettingen

ARNOLD Michèle / FRIEDEN Lynn Institutrices Éducatrice **CALDERONI** Tanja

Cycle I - (Préscolaire)

Classes à Steinfort

rue du Cimetière SPINELLI Naïka rue du Cimetière **HOFFMANN Steffi** Steinfort-Maison Relais **BACKES** Cynthia Steinfort-Maison Relais **HULTEN Bernadette**

Classe à Hagen **RAUCHS** Anouk

Classe à Kleinbettingen MULLER Joëlle

ÖZEN Sema Institutrice intervenant

Enseignante intervenant KUGENER Joëlle

Cycles II à IV - (Primaire)

Classes à Steinfort

Cycle 2.1 Cycle 2.1 LANG Caroline Cycle 2.2 **BAUSTERT Nadine** Cycle 2.2 SCHERER Andrée RAUCHS-CLEMENS Danielle Cycle 3.1 Cycle 3.1 BIVER Gaby Cycle 3.2 ROLLINGER Nathalie Cycle 3.2 **OEHMEN Sacha**

Cycle 4.1 **RAUCHS Jhang** Cycle 4.1 **ROBEN Xavier** Cycle 4.2 ROLLINGER Jean-Paul Cycle 4.2 KOHNEN Christian / MATTERN Joëlle

Classes à Hagen

Cycle 2.1 KABER Danièle Cycle 2.2 **RIVOLDINI Carmen**

Classes à Kleinbettingen

Cycle 3.1 VANDEWALLE Michèle Cycle 3.2 RIES-SCHAUS Carole Cycle 4.1 SCHABER Renée Cycle 4.2 MOES Nadine

Instituteurs intervenants chargés de différentes branches et/

ou des cours d'appui

BECHET Raphaël BERTEMES Serge

DIEDERICH Marie-Jeanne

KOMES Jackie MALLINGER Kai MATTERN Joëlle THILL Kim

WEYNANDS Marita **WOLTER Claude**

Enseignant intervenant chargé de différentes branches

LINSTER-THEIN Susy

Remplacant permanent

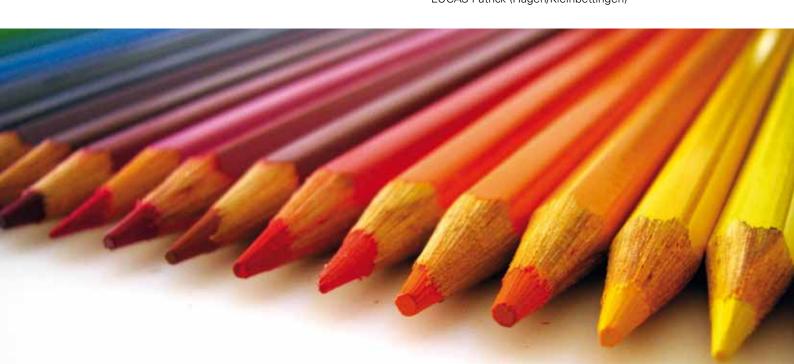
FUNK-EISCHEN Mariette

Enseignant des cours d'accueil

WENZEL Tania

Enseignants de religion

FEIEREISEN Thierry (Steinfort) LUCAS Patrick (Hagen/Kleinbettingen)



ROLLIN Nathalie

EFFECTIFS DE CLASSE

Elèves fréquentant le Cycle 1.1 (1ère année préscolaire)

Steinfort

Mme BACKES Cynthia

Maison Relais (7b, rue de Hagen): DELHALT Yana; KIEFFER Alex; SCHELLER Michelle; SCHMIT Vicky; UWUKULI Chloé; WOJSISCHOWSKI Mattis.

Mme HULTEN Bernadette

Maison Relais (7b, rue de Hagen): BONTEMPS Lynn; BUKATO Bastien; CHEN SHE Jia Ju; CURCI Kiara; KESSELER Dyani; KINN Max; LOPES CARVALHO Lisa; WILDGEN Leny Viki.

Mme SPINELLI Naïka

Rue du cimetière: DE MATTEIS Luana; FLAVIANO FELZBENTO Júnior; GILBERTS Melina; HEIL Malika; IVANOV Emmanuel; ROSETTI Oasis; SCHIAVO Yohann; VAN EENENNAAM Laura.

Mme HOFFMANN Steffi

Rue du cimetière: ABDIMAJIB Said Ilyas; ARENDT Charlotte; HORSMANS Sébastien; JAGER Lola; KESSELER Jacy; KNEIP Elio; SIMIC Maeva; THOMA Chiara; TULAC Tatiana.

Hagen

Mme RAUCHS Anouk

Rue de l'École: ANNET Salomé; AMARO Alexandra; BELHADAD Iliana; DE BAST Dana; DOMINGUES DA SILVA Telmo; EFFEMIE Brianna-Andreea; HAUSEMER Chris; HOFFMANN Nina; LEPAGE Philippe; RODRIGUES Kira; WEIS Christian; WOJNOWSKI Matthew Rumy.

Kleinbettingen

Mme MULLER Joëlle

Rue du Parc: FERREIRA Adriano; HELES Billie; JACQUÉ Noah; LEPAMABILA Joyce; LEPAMABILA Sublime-Promesse; SCHEEK Lennox; THEIS Sophie; THIRY Clémentine.

Elèves fréquentant le Cycle 2.1 (1ère année d'études primaires)

Steinfort

Mme ROLLIN Nathalie

BERNARD-ZBINDEN Viggo; COLIN Soha; DELLA SIEGA Charel; DINE Maelle Eva; HANG Crystal; FRANCISCO SIMOES Carlos Junior; PETER Gianluca; RENERICKEN Jolene; RIES Dustin; SEMEDO GARCIA Tevis; SOSNOWSKI Quentin; STEFFEN Gwen; STROTZ Luc; THION-ZORGUI Gabriel; TULAC Tamara; WEYLAND Pit.

Mme LANG Caroline

CHEN Jia Qi; DELHALT Lisa; DOLLENDORF Lou; FADIL Yanis; FOLSCHEID Yannick; FORTY Jamie; KREMER Joani; LEONARDY Franziska; NEIENS Melvin; PEREIRA DA CUNHA Antonio Dinis; RIBEIRO Yoann; SACRE Dimitri; SAVINI Chiara; THREINEN Cédric; YING Yi Xuan.

Hagen

Mme KABER Danièle

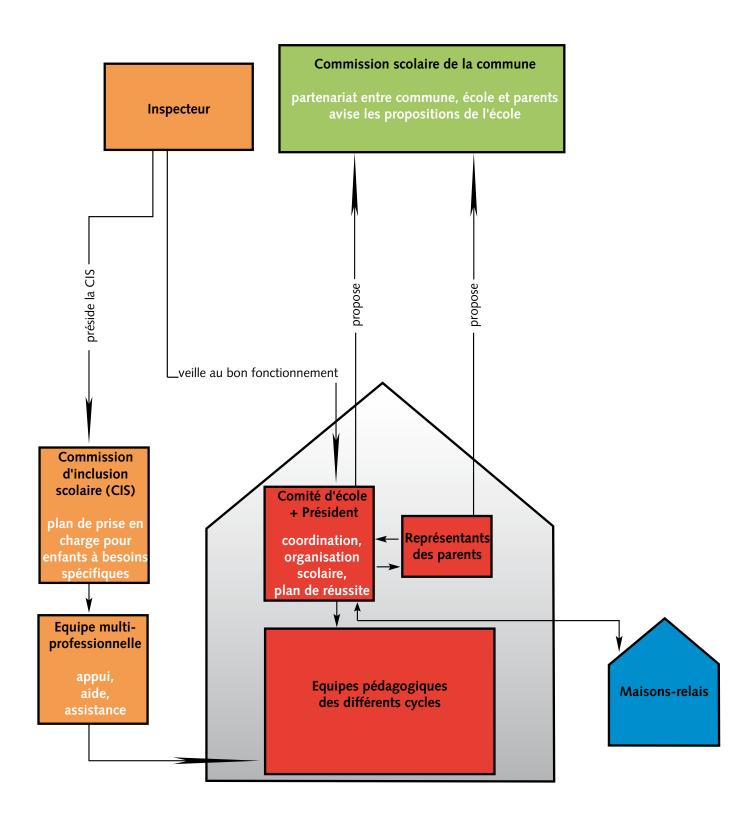
ARAUJO BENTO Lana; CHENNAUX Jean-Félix; CIGRANG Julie; FEYDER Luisa; FLENER Lenny; HOLLYWOOD Theo Samson; INEMEK Louis; KAUFMANN Felix; LEPAGE Anne-Marie; LOPES CORDEIRO Rodrigo; MOURA CARVALHO Leandro; NOUKOUKOU Wayne Elly; NUNES LOPES Pedro; PARMENTIER Tom; TKALEC Mara; VANESPEN Justin; VILACA Lea; ZAMBRANO Jennifer.

Répartition des élèves par cycle:

Cycle I	146 élèves (44 précoce et 102 préscolaire)
Cycle II	94 élèves
Cycle III	94 élèves
Cycle IV	80 élèves
Total:	414 élèves



ORGANIGRAMME



INFORMATIONS UTILES

1) Cycle I (Éducation précoce)

A. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2014 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

B. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionnera de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 16h00 heures le lundi, mercredi et vendredi. Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'aprèsmidi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 16h00 et 16h10.

C. L'Éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.



2) Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre 2014. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

3) Cycle I (Éducation préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2014 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'éducation préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

4) Cycles II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2014 doit suivre l'enseignement primaire. L'enseignement primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, il est indispensable de leur ordonner des devoirs à domicile et de les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.



5) Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale

Les parents ont inscrit leurs enfants soit à l'éducation morale et sociale, soit au cours d'instruction religieuse et morale pour l'année scolaire 2014/2015.

Ce choix de cours ne pourra être modifié au cours de l'année scolaire.

6) Natation et éducation physique

Tous les élèves suivent les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV le cours de natation. Les élèves qui ne peuvent pas suivre ces cours doivent présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève doit présenter un certificat médical.

Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

7) Absences et dispenses

Lorsqu'un élève manque ponctuellement les cours (pour cause de maladie ou autre raison valable), les parents doivent informer sans délai le titulaire de classe de leur enfant et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse écrite.

Un certificat médical obligatoire est à transmettre au titulaire de classe, au plus tard le troisième jour d'absence. Aucune absence n'est tolérée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives. Toute absence injustifiée est signalée au président du comité d'école qui en informera le bourgmestre.

Lorsque le collège des bourgmestre et échevins informé par le président du comité d'école constate une infraction aux dispositions légales en vigueur, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues.

Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.

Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande écrite et dûment motivée des parents. Elles sont accordées:

1) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;

2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

En cas de départ en vacances, aucune dispense de fréquentation des cours ne sera accordée.

Sauf autorisation du/de la ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

8) Consultations pour parents

Chaque enseignant se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre sera communiquée aux parents par l'enseignant de l'enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

9) Pas de téléphones portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.



10) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.

11) Fiche médicale

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribuera une fiche médicale à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, le personnel enseignant demande aux parents de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

12) Médecine scolaire

L'état de santé des écoliers est surveillé par la Ligue Médico-Sociale. Cette équipe fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire désigné par la commune. Le personnel de la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education nationale organise en parallèle aux tests, mesures de dépistage et examens médicaux, des activités de promotion de la santé et d'action sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental. Les examens médicaux sont fixés par les dispositions du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.

Le médecin scolaire n'offre pas de traitement médical. Les parents seront informés par écrit lorsqu'un contrôle médical supplémentaire de leur enfant s'avère nécessaire.

L'équipe de la Ligue Médico-Sociale est à la disposition des enfants, parents et enseignants pour toute question ayant trait à la santé et à l'intégration scolaire et sociale de l'enfant. Elle collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel enseignant, l'inspectorat, la commission d'inclusion scolaire (CIS), les équipes multiprofessionnelles et tout autre service ayant le maintien et la surveillance du bien-être des enfants dans ses attributions.



Pour des besoins spécifiques comme la dyslexie, l'hyperactivité ou un handicap, l'instituteur peut demander l'aide des spécialistes de l'équipe multiprofessionnelle: psychomotriciens, psychologues, éducateurs, pédagogues curatifs etc. Les aides nécessaires sont allouées par une commission appelée Commission d'inclusion scolaire composée d'un inspecteur, d'experts de l'équipe multiprofessionnelle et, le cas échéant, d'un médecin et d'une assistante sociale. La commission d'inclusion scolaire établit un diagnostic des besoins spécifiques de l'enfant et propose une prise en charge individualisée. Dans ce cas, un membre de la commission est désigné pour être l'interlocuteur des parents. La Commission ne prend aucune décision sans l'accord des parents.



RENTRÉE DES CLASSES 2014/2015

La rentrée des classes 2014/2015 aura lieu:

lundi, le 15 septembre 2014 à 8 heures.

L'année scolaire 2014/2015 commence avec une journée de classe entière (de 8:00h à 11:50h et de 14:00h à 16:00h).

À 8 heures les élèves sont accueillis par leur titulaire de classe et l'horaire normal des cours 2014/2015 commence à 10 heures.

La cantine scolaire et les services de la Maison Relais fonctionnent dès le premier jour de classe.



Tous les jours de 8h00 à 11h45, les après-midi du lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00.



Horaires scolaires 2014 – 2015 des cycles II à IV

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
0500 0555	0500 0555	0500 0555	0500 0555	0500 0555
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

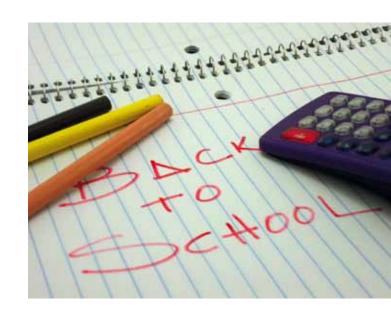
Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments au début des cours.

Après ces 10 minutes de surveillance après la fin des cours, les élèves doivent être impérativement repris par leur famille ou une tierce personne. Il est à souligner que les parents sont alors responsables de leurs enfants non repris. Pour des raisons de responsabilité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter des élèves dans leur voiture privée. Un enfant qui n'est pas repris après l'école pourra être confié aux autorités policières.



RÈGLES DE LA VIE EN COMMUN À L'ÉCOLE (SCHULREGELN)

Les élèves doivent se conformer aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre, de la discipline et de la sécurité et faire preuve de politesse et de bonne tenue tant à l'intérieur qu'au dehors de l'école. Une ambiance propice au travail et une vie en groupe réussie demandent des règles de conduite définies. La politesse, les bonnes manières et la ponctualité sont indispensables pour le bon fonctionnement de la vie à l'école.

Dans le cadre du PRS (Plan de Réussite Scolaire) de l'École Fondamentale de Steinfort, un règlement d'ordre intérieur a été développé pendant l'année scolaire 2011/2012 et mis en place en septembre 2012.

Ce règlement d'ordre interne est le résultat d'un accord de tous les partenaires de l'école.

Messer a Pistoul gehéieren net an d'Schoul!



Regeln:

allgemein

- keine Gewalt
- kein Mobbing
- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- allen Lehrerinnen und Lehrern gehorchen
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)
- sich an die Busregeln halten

in den Gebäuden (Flur & Treppen)

- Respekt (kein Gedrängel, kein Geschrei)
- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Kleider respektieren
- nicht am Geländer turnen
- beim Saalwechsel ruhig durch den Flur gehen
- während der Schulzeit ruhig und langsam durch die Schulgebäude gehen

Toiletten & Waschbecken

- sauber halten
- nicht als Spielplatz benutzen

Cabulhaf

- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Respekt einer gegenüber dem anderen
- keine Raufereien
- nicht auf die Bäume klettern oder Pflanzen abreißen
- den Pausenhof nicht verlassen
- vor der Schulzeit und in den Pausen nicht mit Rollschuhen, Rollerblades, Heelys, Skateboard, Fahrrad usw. fahren

Jäizen a Blären hu mir net sou gären!



Règles:

en général

- pas de violence
- pas de mobbing
- respect, courtoisie et esprit d'entraide
- obéir à toutes les institutrices et instituteurs
- ne pas amener d'objets dangereux (couteau, pétards, briquet)
- respecter les règles du transport scolaire

à l'intérieur des bâtiments (escaliers & corridors)

- respect (pas de bousculades, pas de criailleries)
- ne pas jeter des déchets par terre
- respecter les vêtements
- ne pas rôder sur les rampes d'escalier
- marcher silencieusement en changeant de salle de classe
- pendant la durée des cours marcher lentement et silencieusement à l'intérieur des bâtiments scolaires

toilettes & lavabos

- tenir propre
- ne pas jouer dans les toilettes

cour de recréation

- ne pas jeter des déchets par terre
- respect les uns envers les autres
- pas de bagarres
- ne pas grimper sur les arbres et arracher des plantes
- ne pas quitter la cour de recréation
- ne pas rouler à patins à roulettes, avec des rollerblades, des Heelys, un skateboard, à vélo etc. avant le début des cours et pendant les recréations



Pour des raisons évidentes de sécurité et pour éviter d'éventuels conflits, il est strictement interdit d'apporter des pistolets en plastique et tout autre jouet de ce type à l'école. Les couteaux, les armes et les «armes-jouets» ne sont pas admis à l'école. En cas de non respect, l'instrument sera confisqué et les autorités seront averties d'office.

Les jeux brutaux et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles et de boules de neige.

TRANSPORT SCOLAIRE 2014/2015

L' Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

ALLER	lundi	/ mercr	mardi / jeudi			
Grass	7h40	-	13h40	-	7h40	-
Kleinbettingen - rue du parc	7h47	-	13h47	-	7h47	-
Hagen - école	7h52	-	13h52	-	7h52	-
Steinfort - centre sportif	7h57	7h45	13h57	13h45	7h57	7h45
Hagen - école	-	7h50	-	13h50	-	7h50
Steinfort - centre sportif	-	-	-	13h55	-	-
Kleinbettingen - rue du parc	-	7h55	-	13h59	-	7h55
Steinfort - rue du cimetière	-	8h05	14h02	-	-	8h05

RETOUR	lundi / mercredi / vendredi			mardi / jeudi			
Kleinbettingen - rue du parc	11h52	-	16h05	-	-	-	-
Kleinbettingen - rue de la gare	11h53	-	16h06	-	-	12h40	-
Steinfort - centre sportif	11h58	-	-	-	-	-	-
Hagen - école	12h03	-	16h11	-	-	12h45	-
Steinfort - centre sportif	12h07	-	16h16	-	-	12h50	-
Steinfort - rue du cimetière	-	11h45	-	15h55	11h45	-	-
Steinfort - centre sportif	-	11h55	-	16h05	11h50	-	12h40
Kleinbettingen - rue de la gare	-	-	-	-	-	-	-
Hagen - école	-	12h00	-	16h10	11h55	-	12h45
Kleinbettingen - rue de la gare	-	12h05	-	16h15	12h00	-	12h50
Grass	-	12h10	-	16h20	-	-	12h55
Steinfort - centre sportif	-	-	-	-	12h05	-	-

ATTENTION: pour réduire le temps d'attente au bus scolaire des élèves des classes préscolaires de la Maison Relais, les cours de l'éducation préscolaire dans ces classes commenceront chaque matin à 8h05 et se termineront à 11h50.



Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s). Ils y seront sous la surveillance d'un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, les enseignants prient les parents de bien vouloir les informer dès la rentrée scolaire par quel moyen se fait le retour à domicile de leurs enfants.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISPENSES DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE GÉNÉRALISÉES EN CAS D'INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale: **399313-301**, soit encore par le site internet de l'école: **www.schoul-stengefort.lu.**

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année. Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

LE PASSAGE DU FONDAMENTAL À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

En 2012-2013, les premiers élèves évalués à l'aide des bilans intermédiaires et des bilans de fin de cycle ont été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire ou secondaire technique.

L'objectif de la procédure d'orientation reste inchangé: réunir des informations nuancées sur les compétences et le potentiel d'apprentissage de chaque élève pour l'orienter vers la voie de formation (7e ES, 7e EST ou 7e préparatoire) qui lui offrira les meilleures chances de réussite au lycée.

La procédure révisée maintient les grandes lignes de celle en vigueur depuis 1996.

L'avis du titulaire ainsi que l'avis des parents sont deux éléments qui sont à la base de la décision d'orientation formulée par le conseil d'orientation.

Les changements en vigueur à partir de l'année scolaire 2012-2013 se résument comme suit :

 Les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle ont remplacé les bulletins à notes chiffrées comme outils d'évaluation utilisés dans le cadre de la procédure d'orientation.

- 2. Au cycle 4.2., le titulaire de classe et les parents discutent les perspectives d'orientation de l'élève lors des échanges individuels qui ont lieu chaque trimestre.
- 3. Des épreuves communes, nationales évaluent où l'élève se situe par rapport aux socles de compétences définis pour la fin du cycle 4.

Au niveau de chaque école est créé un conseil d'orientation, présidé par l'inspecteur d'arrondissement concerné. Il se compose du titulaire de classe, d'un professeur de l'enseignement secondaire et d'un professeur ou d'un instituteur de l'enseignement secondaire technique. Si les parents ont opté pour des tests psychologiques, le psychologue participe au conseil d'orientation avec voix consultative.

PLAN D'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE (PEP)

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que chaque commune offre un encadrement périscolaire, dont les modalités sont définies conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Famille.

Le Plan d'Encadrement Périscolaire dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune: activités culturelles et sportives, activités de loisir et de récréation, études surveillées, aide aux devoirs à domicile, restauration, accueil avant et après les heures de classe....

Le PEP vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée. En effet, les missions des deux institutions se complètent: la manière dont l'enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, le développement de ses compétences sociales et l'épanouissement de sa personnalité.

L'objectif prioritaire du PEP est de favoriser le dialogue et de coordonner les activités de l'école et des structures d'accueil, dans le respect de leurs missions spécifiques respectives. Le PEP facilite également l'utilisation commune des ressources et des infrastructures.

Le PEP est établi annuellement et lié à l'organisation scolaire. Il est élaboré par la commune en concertation avec le comité d'école et les responsables des structures d'accueil, tout en tenant compte de leurs spécificités éducatives respectives.

Dans une 1ère phase, le PEP dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune. Il se fonde sur la distinction claire entre l'horaire scolaire obligatoire (éducation formelle) et l'offre facultative (éducation non-formelle) proposée par les structures d'accueil.

Une commission interministérielle (Éducation nationale et Famille) a pour mission d'assurer le suivi des PEP sur le plan national.





PLAN DE RÉUSSITE SCOLAIRE (PRS)

Le PRS est un instrument favorisant le développement scolaire. Ainsi, il renvoie « aux objectifs et aux actions déterminés en vue d'augmenter la qualité scolaire et des apprentissages dans une école » (article 2 de la loi du 6 février 2009 portant réforme de l'enseignement fondamental).

Dans chaque école fondamentale, un plan de réussite scolaire (PRS) fut élaboré par le comité d'école en concertation avec les partenaires et les autorités scolaires. Ce plan de réussite porte sur une durée de trois années et précise les objectifs visés par l'école, les actions à engager, les ressources à mobiliser, les échéanciers à respecter et les critères ainsi que les modalités d'évaluation envisagés. Il a été avisé par la commission scolaire et approuvé par le conseil communal et l'Agence et fait partie intégrante de l'organisation scolaire.

Les actions à mettre en oeuvre dans le cadre du PRS se situent dans les domaines d'intervention suivants: l'organisation des apprentissages à l'intérieur des classes ou entre les différentes classes et l'encadrement des élèves et des activités périscolaires appartenant à une sphère plus large, à savoir, la vie en communauté.

À des intervalles réguliers, toutes les écoles sont tenues de rendre compte à l'Agence de qualité pour le développement scolaire de leurs progrès et d'adapter, le cas échéant, leur plan de réussite scolaire.

Le PRS porte sur une durée de trois ans et comprend une analyse de la situation de l'école, la définition des priorités et des objectifs, la mise en oeuvre, l'évaluation et le bilan.

Le deuxième PRS de l'Ecole Fondamentale Steinfort a été élaboré pendant l'année scolaire 2013/2014 par le comité d'école en association avec les équipes pédagogiques et en tenant compte de l'avis des parents. Il a été avisé par le conseil communal et la commission scolaire ainsi que par l'Agence pour le développement de la qualité scolaire du SCRIPT, qui a assuré

PLAN DE RÉUSSITE SCOLAIRE

également l'accompagnement méthodologique.

Les priorités du PRS II 2014-2017 de l'EF Steinfort sont:

OBJECTIF n° 1: L'école s'engage à améliorer les connaissances et les compétences des élèves dans le domaine des sciences naturelles et humaines

L'école s'engage à sensibiliser les élèves à leur environnement direct (milieu naturel, social, géographique...) et à leur patrimoine culturel en organisant des situations d'apprentissage.

OBJECTIF n° 2: L'école s'engage à améliorer les compétences langagières des élèves. (= suite du PRS I) L'école organise au moins trois activités autour de la lecture afin d'encourager les élèves à lire et au moins trois activités autour de l'expression orale afin d'encourager les élèves à s'exprimer de façon claire et compréhensible.

Pour informer les parents d'élèves sur le PRS II, chaque titulaire de classe présentera les contenus et actions y relatifs lors de sa réunion d'informations générales du début de l'année scolaire 2014/2015.



INTRODUCTION D'UN NOUVEAU BILAN INTERMÉDIAIRE (PHASE PILOTE)

Le programme gouvernemental prévoit que les bilans intermédiaires utilisés aux cycles 2, 3 et 4 de l'école fondamentale soient simplifiés.

Le 2 avril 2014, le ministère a soumis une proposition de nouveau bilan intermédiaire à l'avis de toutes les équipes pédagogiques de l'école fondamentale. Elle se fonde sur les recommandations de l'Université du Luxembourg et tient compte des propositions des syndicats des enseignants et de la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEL). Confirmé par un taux de retour de plus de 75%, un large consensus se dégage sur la volonté de simplifier les bilans intermédiaires sur la base du modèle proposé. Le modèle retenu sera mis à l'essai en 2014/2015 dans des classes de plusieurs écoles du pays.

Au total, 149 classes des cycles 2.1, 3.1 et 4.1 réparties sur 26 écoles vont mettre en oeuvre le nouveau modèle à partir de la rentrée 2014/2015.



Le comité d'école tient à informer les parents que toutes les classes des cycles 2.1, 3.1 et 4.1 de l'EF Steinfort participent à la phase pilote pendant l'année scolaire 2014/2015 pour expérimenter les nouveaux modèles de bilans intermédiaires.

Pour faciliter l'utilisation des nouveaux modèles durant la phase pilote, les équipes pédagogiques bénéficieront de séances de formation. Un retour d'information continu pendant la phase pilote est une condition essentielle pour garantir une généralisation réussie.

Des échanges réguliers avec les équipes participantes permettront d'identifier les forces et faiblesses du nouveau modèle, de l'adapter, le cas échéant, avant la généralisation en 2015/2016, et de déterminer les mesures d'accompagnement nécessaires.

Les expériences des enseignants et des parents seront également recueillies par voie de questionnaires et d'entretiens. Le but est d'apprécier si le nouveau modèle améliore la mise en pratique de la réforme de 2009 et la rend plus proche de la situation d'enseignement quotidienne.

Étant donné que le bilan intermédiaire est un instrument d'évaluation formative en cours de cycle, cet engagement porte sur les deux années de cycle (années scolaires 2014/2015 et 2015/2016), indépendamment d'une généralisation en 2015/2016.

En allemand, français et mathématiques, l'évaluation se fait dans les quatre domaines de compétences. Le travail trimestriel de l'élève est évalué par une note allant de A (excellent) à D (insuffisant). La position de l'élève par rapport au socle de compétences et sa progression sont documentées dans une grille simplifiée.

Le bilan renseigne sur:

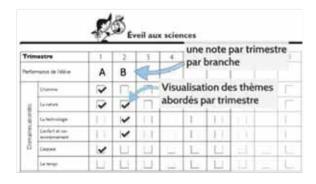
- 1. la performance de l'élève au cours du trimestre, évaluée par une note allant de A (excellent) à D (insuffisant),
- 2. le positionnement de l'élève par rapport au socle de compétences (en voie d'acquisition, atteint, dépassé),
- 3. le progrès de l'élève par rapport au trimestre précédent (peu de progrès, progrès acceptable, progrès assuré).



Branches secondaires

Dans les branches secondaires, l'évaluation se fait globalement par branche.

- La performance de l'élève au cours du trimestre est évaluée par une
- 2. note allant de A (excellent) à D (insuffisant).
- 3. Le bilan renseigne sur les thèmes de ces branches qui ont été abordés au cours du trimestre.



LE PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux:

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves.

Les représentants des parents des élèves écoutent et soutiennent tous les parents qui en font la demande.

De plus les représentants des parents d'élèves:

- informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent;
- se réunissent régulièrement avec le président et le comité d'école et participent à la mise en œuvre du plan de réussite scolaire (PRS);
- organisent des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire;
- font des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation scolaire et la vie à l'école.

Les représentants des parents d'élèves de la commune de Steinfort 2013 – 2015

CERQUEIRA Claudio FANDEL Sandra HELTEN Angélique SCHMIT Patrice VELOSO Sylvie WIES Frank

rpe.steinfort@gmail.com

FRUIT FOR SCHOOL / UEBST ASS COOL



Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » l'Ecole Fondamentale de la Commune de Steinfort a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés: www.fruit4school.lu.

PLASTIKSSTËPP SAMMELEN FIR D'ASA

Fir d'Associatioun ASA – «Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn» ze ënnerstëtzen hunn d'Schüler am Schouljoer 2013/2014 Plastiksstëpp gesammelt. Et koumen der vill zesummen – ongeféier 600 Kilo. Mir fueren och am nächste Schouljoer mat dëser Aktioun weider.

Afin de soutenir l'ASA – la délégation luxembourgeoise de «Handi's Chiens» les élèves ont collectionné des bouchons en pvc. Pendant l'année scolaire 2013/2014 nous avons récolté beaucoup de bouchons – environ 600 kg. Cette action continuera pendant l'année scolaire 2014/2015.

INFO: www.assistenzhonn.com



Bicherfloumaart



Organisatioun:



Freides de 24. Oktober 2014 ab 16.00 Auer an der Maison Relais zu Stengefort



PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

Depuis janvier 2012, l'Ecole Fondamentale Steinfort est membre du projet « Ecoles associées / Partnerschulen » initié par l'Université du Luxembourg. Ensemble avec d'autres écoles fondam entales luxembourgeoises l'Ecole Fondamentale Steinfort s'est associée à l'Université du Luxembourg.

En tant que formateurs de terrains, les enseignants participants accueilleront régulièrement des étudiants de la faculté des Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg (formation Bachelor en Sciences de l'Éducation, BScE) dans leurs classes pour un stage de plusieurs semaines.

Le temps de terrain constitue pour les étudiants un contact prolongé avec les élèves en situation réelle et avec tous les autres acteurs du champ éducatif. En tant que formateurs de terrain, ces enseignants de l'Ecole Fondamentale Steinfort sont chargés de l'accompagnement et dusuivi pédagogique des étudiants.

Le magazine backstage du Bachelor en Sciences de l'Education (BScE) de l'Université du Luxembourg informe régulièrement sur le programme et l'organisation du BScE ainsi que sur les diverses activités de recherche des différents acteurs.

Ce magazine trimestriel a le but de rendre plus visible et plus transparent le travail des étudiants et de tous les acteurs et partenaires participant à la formation des enseignants.

Pour plus d'informations sur le Bachelor en Sciences de l'Education, veuillez consulter **www.bsce.uni.lu.**







« Montrer aux stagiaires la réalité de l'école »

Coordonner, communiquer

ii Pour ce qui est des stages proprement dits, ma mission, en tant que président du Comité d'école, est claire : j'organise et coordonne les temps de terrain : j'ossure la réportition et la gestion des stagiaires dans l'école et dans toutes les classes. Je m'occupe de la communication avec le Bureau des temps de terrain. Je suis à ce titre l'interiocuteur des colègues et de l'Université.

J'ai également un rôte d'informateur auprès des étudiants, mais aussi des cottèques sur les modalités du stage ; man abjectif est que nous ayons tous compris les consignes et les critéres d'évaluation, et que nous les appliquions de l'açon hamagène, il est pour cella très important de se mettre d'accord sur ce que nous camprenons des activités-clès demandées, sur leur mise en pratique, sur les critères d'évaluation et sur ce que nous exigeons d'un stagiaire, quel que soit son niveau de formation.

Informer, accompagner

Pour moi, le président du Comilé d'école a aussi un rôle d'observateur, de préparateur pédagogique. A cet effet, il est de mon devoir d'informer et d'accompagner les futurs instituteurs ; car c'est un métier qui ne s'apprend pas seulement à l'Université. Comme il est de mon devoir de moniter aux journes stagialies la récifié de l'école, qui n'est pas nécessairement enseignée à l'Information.

Une situation win-win

La collaboration avec l'Université doit être une s'iluation win-win. Pour notre école, un s'age est réusal quand les étudiants viennent avec de nouveaux concepts et de nouveles idées, de nouvelles profiques, inversement pour l'étudiant, le stage doit être une opportunité d'apprendre en airect, sur le letnain, dans une école et dans une classe. »



Ecole Fondamentale Steinfort

3 sites : Steinfort, Hagen, Kleinbettinger

45 enseignants

4 slagiaires dans 4 classes (semestre d'autonne 2013 7 formateurs de terrain engagés régulérement dans l'encadrement des étudiants du BSCE

Interview parue dans le magazine backstage.



LERNZYKLUS 4.1 (5. SCHULJAHR 2013/2014) KLASSE CHRISTIAN KOHNEN / JOËLLE MATTERN

Schulausflug nach Blankenberge



Besichtigung der Stadt Luxemburg mit u.a. einer geführten Besichtigung des Großherzoglichen Palastes



Foto: © Cour grand-ducale. Tous droits réservés

Mein Herbarium

Auf Einladung von Herrn Laurent Schley von der Natur- und Forstverwaltung haben wir Schülerinnen und Schüler der 5. Klasse aus Steinfort zusammen mit unseren Lehrern Christian Kohnen und Joëlle Mattern am Dienstag, den 13. Mai 2014 an der Vorstellung eines neuen didaktischen Materials der Natur- und Forstverwaltung teilgenommen.

Im Besein von Frau Carole Dieschbourg, Ministerin für Umwelt, Bürgermeister Herrn Jean-Marie Wirth, Schöffe Herrn Daniel Frieden und dem lokalen Förster, Herrn Marc Parries, haben wir anhand der ausgearbeiteten Arbeitsblätter die verschiedenen luxemburgischen Baumund Straucharten kennen und bestimmen gelernt.





KLEINBETTINGEN - PARIS



Vom 8. bis 11. Juli 2014 haben die 5. und 6. Klasse aus Kleinbettingen (Lehrinnen Nadine Moes und Marie-Jeanne Diederich) 4 tolle und erlebnisreiche Tage in Paris verbracht.

Begleiter: Elena Eisenmenger, Julie van den Berg, Terry Schong und Stewart van Kaufenberg.

VIRLIESCONCOURS 2014

Och dëst Joer huet sech d'Stengeforter Schoul nees um Virliesconcours, deen de Ministère all Joer fir de Cycle 4 ausschreift, bedeelegt. D'Thema war dës Kéier "Konflikter a Versteesdemech" a liese konnt een op däitsch, lëtzebuergesch oder franséisch.

D'Kanner hunn sech e kuerzen Text aus engem Geschichtebuch erausgesicht an dësen an hirer Klass virgelies. All Klass huet esou an enger éischter Etapp hire beschte Virlieser gewielt.

Den 28. Mäerz 2014 hunn sech dunn all Klasse vum Cycle 4 an der Aler Schmelz getraff an do sinn di 6 bescht Virlieser géinteneen ugetrueden.

De Public an d'Jury hunn opmierksam nogelauschtert, wéi si aus "Konrad, das Kind aus der Konservenbüchse", "Harry Potter", "Der Herr der Diebe" an anere schéine Bicher virgelies kruten. D'Jury, déi aus dem Enseignant an engem Schüler vun all Klass bestanen huet, hat et net einfach dee Beschten ze bestëmmen.

Gewonnen huet d'Anne-Marie Scheuer aus dem 6. Schouljoer vu Klengbetten. D'Anne-Marie huet d'Stengeforter Schoul an der Halleffinale den 28. Mee zu Käerjeng vertrueden. Di grouss Finale vum Liesconcours 2014 war de 24. Juni zu Miersch am Kulturhaus.

Text: Danielle Rauchs-Clemens



VERSCHIDDEN AKTIVITÉITEN AM CYCLE 4

6. Schouljoeren vum Danielle Rauchs-Clemens a vum Jhang Rauchs





30.6.2014, ▲ eng Aktivitéit mam Naturmusée zu Stengefort am Bësch, verschidden Aufgaben kann ee just zësummen am Team léisen.

Classe-neige zu Combloux (Haute-Savoie) ▼ vum 21.1.-26.1.2013.





10.-11.7.2014, ▲
Ausfluch op d'Belsch Plage (Oostduinkerke). Op der Spillplaz bei der Jugendherberg.

Ausfluch op Bréissel mat Visite vu Mini-Europe ▼ a vum Atomium den 12.7.2013.







1. HËLLEF-COURS

Op Initiativ vun de Sécherheetsdelegéierte vun der Stengeforter Grondschoul (Nathalie Rollin a Raphaël Bechet) gouf am 3. Trimester 2013/2014 en 1. Hëllef-Cours fir Schüler aus dem 5. a 6. Schouljoer organiséiert.

Während 2 schoulfräien Nomëtteger hu ronn 20 fräiwëlleg Schüler en 1. Hëllef-Cours fir Kanner beim Här Jeff HERR besicht.











ALLONS À L'ÉCOLE EN TOUTE SÉCURITÉ

Dans le souci d'offrir à vos enfants un chemin vers l'école en toute sécurité nous vous prions de

- ne pas stationner votre voiture sur le trottoir
- laisser libre les passages pour piétons
- ne pas gêner l'autobus sur son arrêt.

MERCI!



KINDERGEMEINDERAT 2013/2014

Rückblick auf zwei interessante Projekte des Kindergemeinderates 2013/2014:

Richtige Verkehrskontrolle in der "rue de Kleinbettingen" in Steinfort.





CAMAÏONI Mik, CHIERICI Luca, HOLTZ Noah, LENERTZ Emmilie, SCHLEY Nick, FERIGO Nora, SARAIVA Nadia, DE CAROLIS Luca, KRACK Yannick.



Projekt "Mülltrennung" in Zusammenarbeit mit dem Jugendhaus Steinfort.





AU REVOIR

Au revoir 6. Schouljoren 2013/2014 an alles Gudds a Bonne Chance am Lycée.





Classe: RAUCHS Jhang



Classe: RAUCHS-CLEMENS Danielle



Classe: DIEDERICH Marie-Jeanne

LASEP STENGEFORT

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Léif Kanner, léif Elteren



En Dënschden, 23. September 2014 fänken d'Aktivitéiten vun der Lasep neess un. Fir Spill, Sport a Spaass ass gesuergt.

Rendez-vous ass an der Sportshal: Dënschdes de 23.09 fir

d' 1.-3. Schouljoer: 14.1

14.15-15.15 Auer

d' 4.-6. Schouljoer: 15.15-16.15 Auer

D'Kanner sollen hir Sportssaachen matbréngen!

D'Cotisatioun fir dat ganzt Joer ass 20€





Reprise des activités: mardi le 23 septembre pour les

1-3 année d'études 14h15 - 15h15

4-6 année d'études 15h15 - 16h15

La LASEP offre aux enfants des activités sportives,

des jeux et de l'amusement.

Les enfants doivent apporter leurs affaires de sport.

La cotisation pour toute l'année s'élève à 20€

Responsable: Jhang Rauchs tél.: 399 313 314

Heimat meilen ech mai Kana un, tir un de sportsnometteger vun der	,
LASEP deelzehuelen:	-
Numm a Virnumm:	
Matricule:	
Klass: Titulaire:	
tél.:	
(à contacter en cas d'urgence: malaise, accident)	all all

Vacances et congés scolaires 2014/2015

L'année scolaire commence le lundi 15 septembre 2014 à 8:00 heures et finit le mercredi 15 juillet 2015 à 16:00 heures.

Vacances scolaires

VACANCES & CONGÉS	DATE DÉBUT (INCLUS)	DATE FIN (INCLUS)		
Congé de la Toussaint	samedi 25 octobre 2014	dimanche 2 novembre 2014		
Vacances de Noël	samedi 20 décembre 2014	dimanche 4 janvier 2015		
Congé de Carnaval	samedi 14 février 2015	dimanche 22 février 2015		
Vacances de Pâques	samedi 4 avril 2015	dimanche 19 avril 2015		
Congé de la Pentecôte	samedi 23 mai 2015	dimanche 31 mai 2015		
Vacances d'été	jeudi 16 juillet 2015	lundi 14 septembre 2015		

Jours et congés isolés

JOURS ET CONGÉS ISOLÉS	DATE	
St Nicolas	samedi 6 décembre 2014	
Fête du Travail	vendredi 1 ^{er} mai 2014	
Pèlerinage	vendredi 1 ^{er} mai 2015	
Ascension	jeudi 14 mai 2015	
Fête nationale	mardi 23 juin 2015	

Remarques

- 1) Les classes chôment le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg: le vendredi 1er mai 2015.
- 2) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 3) Vu la situation particulière dans la commune de Steinfort où les cérémonies solennelles de la 1ère communion ont lieu au début de la soirée du dimanche 3 mai 2015, les enseignants des 3èmes années d'études accepteront d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves concernés au cours de la matinée.

L'année scolaire 2015/2016

L'année scolaire commence le mardi 15 septembre 2015 et finit le vendredi 15 juillet 2016.

- 1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 31 octobre 2015 et finit le dimanche 8 novembre 2015.
- 2. Les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2015 et finissent le dimanche 3 janvier 2016.
- 3. Le congé de Carnaval commence le samedi 6 février 2016 et finit le dimanche 14 février 2016.
- 4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 26 mars 2016 et finissent le dimanche 10 avril 2016.
- 5. Jour férié légal: le vendredi 1er mai 2016.
- 6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 5 mai 2016.
- 7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 14 mai 2016 et finit le dimanche 22 mai 2016.
- 8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le jeudi 23 juin 2016.
- 9. Les vacances d'été commencent le samedi 16 juillet 2016 et finissent le mercredi 14 septembre 2016.





Edité par l'Administration communale de Steinfort Service des Relations Publiques B.P. 42 • L- 8401 Steinfort en collaboration avec le comité d'école

Photos: istockphoto.com / Myriam Kneip Illustrations: Ingo Schandeler Imprimerie Heintz

